

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration  
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## Le Triumvirat de la R.

Ils sont trois, et quels héros ! Lemaître ; Cavaignac ; Mercier. A eux trois, ils prétendent jeter au peuple trois cent mille têtes de républicains et parcourent la France pour ce résultat.

Le trio revient de la Gironde. M. Gilles Lemaître se déclare enchanté de la réception qui lui fut faite :

« Nous avons déjà vu, M. Cavaignac et moi, d'immenses auditoires acclamer, non pas nos personnes, mais les idées si simples et si éminemment salutaires dont nous sommes les interprètes. Ce que nous n'avions pas encore vu, c'est ce cortège de milliers et de milliers de citoyens qui, pendant une heure, d'un bout à l'autre de la ville, nous a doucement roulés dans son flot. »

Or, M. Gilles déforme la vérité. Ce n'est pas lui et son acolyte renégat qui furent roulés, mais les citoyens bon le ais, et roulés à coups de matraque, ce qui, d'ailleurs, est une façon comme une autre de faire sentir ses idées.

Voici, en effet, l'entre-filet suggestif de la Gironde, qui était bien placée, on en conviendra, pour savoir ce qui se passait :

« La Patrie française ne se borne pas à renouveler la tactique de la boulange ; elle emploie les mêmes procédés de propagande. Peu confiante — et avec raison — dans la justice de sa cause et dans la solidité de ses arguments, elle remplace la discussion par le pugilat. On veut bien prêcher devant des convertis : on ne tolère pas la discussion. Un contradictoire se lève-t-il, on l'assomme. Ce n'est point une façon de parler. Les orateurs de la Patrie française se font accompagner dans leurs tournées en province par des « forts à bras » parisiens dont on réchauffe par de bons diners et des vins généreux le zèle intéressé.

Cette escorte est chargée, dit-on, de maintenir l'ordre. Nous avons vu hier comment elle comprend ses fonctions. Une trentaine de ces soi-disant « commissaires d'ordre » s'acharnaient bravement contre un malheureux à coups de canne et l'auraient probablement tué si un commissaire de police ceint de son écharpe n'était intervenu pour le protéger. C'est là, disait l'un d'eux, ce qu'on réserve aux ministériels pendant la campagne électorale. »

Nous espérons bien que ces procédés retrouveront leur succès d'antan, et qu'il en sera du nationalisme comme il en fut de la Boulange. Nous en avons même la certitude absolue. Quand on aura coagulé tous les mécontents de France et de Navarre, on n'aura pas encore fait une majorité anti-républicaine et si par aventure, l'événement ne répondait pas à notre prévision c'est que l'argent aurait, là encore, joué son rôle louche et néfaste.

Il faut noter précisément tous les appels à la bourse que font nos adversaires. Ils sèment des écus pour récolter des votes, mais c'est une moisson que nous ne voulons pas voir lever. M. Mesureur l'a dit, sans embages : « Une Chambre élue par ce moyen et dans ces conditions, serait dissoute par le

Président de la République et le Sénat » Et cela serait une nécessité, conforme à la moralité publique et à l'intérêt général.

Ceux qu'il faut plaindre dans l'aventure qui se dessine, ce sont ces pauvres progressistes et surtout ce pauvre M. Méline à qui la dernière humiliation vient d'être infligée.

Les mêmes hommes qui viennent de fonder la Voix nationale et de la recommander aux lecteurs, cette bouillabaisse qui comprend péne-mé les noms de Lemaître, Cavaignac, Mercier déjà nommés, Rochefort, Coppée, Paul de Cassagnac, Drumont, — quels républicains ! — vient d'obtenir le désistement de la candidature de M. Flayoile qui se présentait dans l'arrondissement de Remiremont contre l'ancien président du Conseil.

M. Méline reste seul candidat de la réaction ; il reçoit le baiser de Mercier-le-Faus-saire ; il est embrigadé dans la troupe clérical-nationaliste ! Bientôt il dansera, avec Cassagnac sur le cerceuil de Gambetta ! Grandeur et décadence du César Breton de l'opportunité.

C. J.

## CHAMBRE DES DEPUTES

Séance du 20 février 1902 (matin)

M. Cochery, vice-président, préside. La Chambre s'occupe d'un projet dont la jonction au budget a été ordonnée concernant la réorganisation des services maritimes postaux entre le Continent et la Corse.

Après le rejet de quelques amendements le projet est adopté.

La discussion du budget des finances est reprise.

M. Dejeune parle en faveur de la situation des receveurs-buralistes, situation que le ministre promet d'améliorer.

M. Léo Melliet demande quelques explications au ministre relativement à la loi sur les boissons, au sujet d'une circulaire de l'administration des contributions indirectes qui fixe le prix des laissez-passer à 0,50 au lieu de 0,10 comme l'indiquait la loi.

M. le ministre répond qu'il a donné des ordres pour que ces laissez-passer ne soient que de 10 centimes.

M. Pams signale une fraude sur les vins qui se pratique souvent : il s'agit du mouillage.

M. Caillaux donne des explications dont M. Pams se déclare satisfait.

Séance de l'après-midi

M. Massabau dépose une motion tendant à ce que à partir de la prochaine législature les pouvoirs de la Chambre expirent le 31 octobre et non le 31 mai.

Cette motion est renvoyée à la commission du suffrage universel.

La Chambre reprend la discussion du budget des finances.

M. le comte de Boury demande que les crédits du chapitre 88, relatifs au traitement du personnel des contributions indirectes soit diminué de 300 000 fr. « afin d'arriver à modérer les agissements abusifs de la régie. »

Cet amendement est repoussé par 325 voix contre 200.

M. Melliet demande une réduction de 100 fr. sur le chapitre 75, à l'effet d'indiquer que les ouvrières et ouvriers des manufactures de l'Etat doivent être recrutés de façon plus impartiale et que leur situation doit être améliorée.

Après explications fournies par le ministre, M. Melliet retire son amendement.

M. Devèze demande l'amélioration des pensions des retraités des ouvriers des manufactures de l'Etat.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

M. Merlou donne lecture d'un rapport de la commission du budget tendant au vote d'un crédit de 80.000 fr. pour les fêtes du centenaire de Victor Hugo.

Ce crédit est voté à l'unanimité.

Et la séance est levée.

Séance du 21 février 1902

M. Aynard vice-président, préside. La Chambre discute le budget de la marine. La discussion générale est ouverte à laquelle prennent part MM. Ferrero, Guieysse, de Lanessan, Louis Martin.

La discussion générale close, le passage au chapitre est ordonné.

Séance de l'après-midi

La Chambre continue la discussion du budget de la marine, qui est rapidement voté.

On passe au budget de la guerre. La discussion porte immédiatement sur le service de deux ans.

MM. Le Hérisse et Gouzy demandent la discussion des motions relatives au service de 2 ans.

M. le président du Conseil en demande l'ajournement qui est repoussé.

La discussion des diverses motions, il y en a une dizaine, est entamée.

MM. Gouzy et Le Hérisse parlent en faveur du projet et de la suppression des dispenses.

Puis la suite de la discussion est renvoyée à lundi.

Et la séance est levée.

## Sénat

Séance du 19 février 1902

Le Sénat décide d'attendre la présence du ministre de la guerre pour fixer une date à la discussion d'une interpellation que dépose M. Forgemol de Bostquenard, au sujet des tableaux d'avancement pour 1902.

Puis il s'occupe de la proposition votée par la Chambre et tendant à autoriser les communes des départements frappés par la crise viticole à emprunter en dehors des formalités d'usage les sommes nécessaires pour venir en aide, par l'ouverture de travaux d'utilité communale, aux travailleurs réduits au chômage.

Le rapport de M. Gauthier, de l'Aude, conclut à l'adoption de ce projet, que M. Lelièvre vient, en un long discours, combattre, au nom de la minorité de la commission.

L'article premier du projet est ensuite adopté par 146 voix contre 102. L'article 2, puis l'ensemble, sont votés à mains levées.

Le Sénat adopte ensuite à l'unanimité de 240 votants le projet portant règlement définitif du budget de 1901, puis il vote sans débat un certain nombre de projets secondaires.

Enfin, le Sénat adopte par 141 voix contre 122, après le rejet par 168 voix contre 112 d'un amendement de M. Guérin, un droit de douanes sur les pierres à affûter.

Et la séance est levée.

Séance du 21 février 1902

Le Sénat aborde le projet sur la marine marchande.

La discussion générale s'ouvre par un discours critique de M. Cabart-Danneville, qui se déclare en somme hostile à la compensation d'armement.

L'amiral de Cuverville, est au contraire favorable au projet et soutient notamment la prime de compensation d'armement.

Après le discours de l'amiral Cuverville, la suite de la discussion est renvoyée à une prochaine séance.

M. Millerand, ministre du commerce, dépose le projet relatif au douzième provisoire pour le mois de mars.

Le Sénat vote ensuite, à l'unanimité, le crédit de 80.000 francs pour le centenaire de Victor Hugo.

Le Président Fallières prononce à ce sujet les paroles suivantes :

« Le Sénat est fier d'avoir compté Victor Hugo au nombre de ses membres les plus illustres. Il sera heureux de s'associer à la glorification de sa grande mémoire. (Applaudissements.) »

Victor Hugo a sa place dans l'Histoire universelle, à côtés des immortels de la pen-

sée écrivains, philosophes, orateurs, poètes, qui à travers les âges, ont illuminé le monde de l'éclat de leur génie et enseigné aux hommes dans un verbe sublime la haine du mal, l'amour du bien, le culte du beau, de la justice et de la liberté. » (Applaudissements répétés.) Et la séance est levée.

## Au Transvaal

Nouveau revers anglais

Lord Kitchener télégraphie :

« Prétoria, 19 février.

» Le général Gilbert Hamilton, se dirigeant sur la Nigel, hier, entra en contact avec les Boers à Klippan. Une partie du deuxième dragons étant détachée sur la gauche fut entourée et coupée. Deux officiers furent grièvement blessés : deux hommes tués. Six furent blessés : quarante-six faits prisonniers. Ces derniers ont été relâchés depuis.

» Les forces du général Hamilton étant peu nombreuses, n'ont pas pu déloger les Boers de leur forte position et ont continué leur marche »

« Ce que coûte la guerre

Un papier parlementaire qui vient de paraître donne le relevé total des forces employées dans la guerre sud-africaine depuis le début. Ce total s'élève à 388 749 hommes ; à la date du premier janvier dernier, ces 388 749 hommes se trouvaient réduits à 237.800 La différence en moins est donc de 150.000 hommes en chiffre rond.

Rappelons que les dépenses directement occasionnées par la guerre s'élèvent, à l'heure actuelle, au chiffre rond de 200 millions de livres sterling, c'est-à-dire 5 milliards de francs

## INFORMATIONS

Trente sièges vacants

Le nombre des députés sortants qui ne se représentent pas aux prochaines élections est jusqu'ici de trente.

L'Exclusion du centre gauche

Le groupe de l'Union républicaine a délibéré sur la communication qu'il avait reçue de M. Milliard, président de la Gauche républicaine, relativement aux réunions éventuelles des groupes Comme la Gauche démocratique, l'Union républicaine a décidé, à l'unanimité, qu'elle n'aurait plus de relations avec le Centre gauche.

En Espagne

Des dépêches de Barcelone signalent qu'une grande agitation règne dans les bassins du Ter.

Les communications sont interrompues. Des collisions sanglantes se produisent entre les troupes et les grévistes.

A Barcelone dans la journée du 20, la fusillade a continué jusqu'à la nuit ; une femme et un enfant ont été tués, il y a eu de nombreux blessés.

## CHRONIQUE LOCALE

Vote de nos députés

Sur l'amendement de M. Empereur au chapitre 80 bis du budget de l'instruction publique, amendement tendant à une augmentation de 112,000 francs afin de favoriser les cours d'adultes et de subventionner les bibliothèques scolaires, les votes de nos députés se sont répartis de la façon suivante.

Pour : M. Vival  
CONTRE : M. LACHIEZE  
M. R. y absent.





